

# Cahier des charges du Trophée de la Venoge



Version 2015.10.09

## Table des matières

1. Introduction .....	3
2. Relations avec le Comité du Trophée .....	4
3. Programme Officiel .....	4
4. Invités Officiels .....	5
5. Partie Oratoire .....	5
6. Cortège .....	8
7. Chancellerie et inscriptions .....	9
8. Administration .....	9
9. Informations et Hébergement .....	10
10. Relations entre les sociétés organisatrices .....	11
11. Conclusion .....	11

## 1. Introduction (président)

- 1.1 Les directives du Comité du Trophée (CT) sont éditées pour régler les problèmes d'organisation entre la ou les sociétés organisatrices d'une Fête du Trophée de la Venoge et le CT.

Dans la mesure du possible le Trophée doit être organisé avant les girones pour une raison de participation.

Chaque point du présent cahier des charges peut faire l'objet d'une discussion avec le CT, en fonction des moyens à disposition de chaque jeunesse.

Elles constituent une aide aux organisateurs et un complément aux statuts et règlements du Trophée de la Venoge, ainsi qu'au cahier des charges de la Commission de gymnastique.

- 1.2 Ces dispositions sont valables pour toutes les manifestations en plein air et estivales. L'organisation des fêtes incombe aux sociétés désignées à cet effet, sous le contrôle et avec l'appui du Comité du Trophée ; celui-ci n'assume à cet égard aucun engagement et ne participe ni aux bénéfices ni aux déficits.

- 1.3 Les personnes responsables suivantes doivent absolument prendre connaissance de ce document :

- Président d'organisation / Président de la société de jeunesse
- Caissier
- Secrétaire
- Major de table
- Responsable du cortège
- Responsable du livret de fête / publicité
- Responsable technique (sonorisation)
- Responsable du parking
- Responsable des sports

- 1.4 Terrains nécessaires pour l'organisation d'un Trophée, la société essaiera de tout grouper au village :

- Terrain de sport
- Terrain de fête
- Cantine (sans la cuisine)            environ 12/20
- (karaoké/bar                            environ 20/40)
- Terrain de parcage                    800 places au total
- Camping avec sanitaire            80 ares
- Roulotte WC à la place de fête (doit être régulièrement entretenue)

## 2. Relations avec le Comité du Trophée

### 2.1 Livret de fête et gadgets (vice-président)

Prendre contact avec le membre du Comité du Trophée (responsable des archives) pour lui remettre un exemplaire du livret de fête ainsi que quelques gadgets.

### 2.2 Visite du Comité du Trophée (président jury)

Entre l'Assemblée Générale et Noël, une visite est effectuée par le CT sur la place ainsi que courant mars/avril (minimum).

### 2.3 Reconnaisances (président jury)

Les terrains sont reconnus par deux membres du CT. Le mardi précédent la fête, une visite a lieu pour régler les derniers détails.

Lors de cette dernière visite, les terrains seront prêts (fosses de saut creusées, 100 m marqué, emplacement de saut hauteur, terrains de foot et volley balisés, aire de corde fermée et parcours de cross connu).

Les personnes suivantes doivent être présentes lors des reconnaissances du mardi précédent la fête :

- Le responsable des sports
- Le responsable du cross si différent
- Le major de table
- Le responsable du cortège

### 2.4 Logo de la Fête (président)

En application des mesures prises par le Comité du Trophée pour la prévention des problèmes liés à l'alcool, le CT se recommande vivement que le logo ne contienne pas de bouteille, chope ou verre. On soutiendra par contre la référence au sport.

## 3. Programme Officiel (président)

Le programme officiel est à respecter scrupuleusement. Il sera édité dans le livret de Fête. Il est le suivant :

Samedi :

07 h 30	Contrôle des équipes de foot
08 h 00	Début du tournoi de foot
09 h 30	Inscription athlétisme
10 h 00	Début athlétisme
13 h 30	Contrôle des équipes de volley filles
14 h 00	Début du tournoi volley filles
18 h 00	Fin du concours d'athlétisme

Dimanche :

10 h 00 – 11 h 00	Inscription cross
11 h 00 – 12 h 15	Pesée des lutteurs
11 h 15	Départ du cross
13 h 15	Lutte
13 h 30 – 14 h 30	Inscription Tir à la corde
15 h 00	Tir à la corde
17 h 30	Banquet
18 h 00	Partie officielle
19 h 00	Cortège
21 h 00	Remise des prix cortège

Se référer au cahier des charges « Sports ».

## 4. Invités Officiels (président)

Les Invités Officiels sont convoqués à 16 h 00 à un endroit précis (au caveau) et seront accueillis par le Major de table. Il les conduira avec toute la ponctualité nécessaire au Banquet Officiel.

Les personnalités suivantes sont à inviter :

- Les présidents d'Honneurs du Trophée de la Venoge, soit :
  - M. Sébastien Guex, Rances
  - M. Pascal Remund, Grancy
  - M. Gilbert Affolter, Ferreyres
  - M. Nicolas Probst, Cuarnens
- Le Préfet du District
- Les Députés de l'arrondissement
- Un représentant de la Commune (minimum)
- Un représentant de la FVJC
- Le Comité du Trophée de la Venoge (5 personnes)
- Le Jury de gymnastique du Trophée de la Venoge (environ 20 personnes)

La Société organisatrice est libre d'inviter toute personnalité en sus des personnes mentionnées ci-dessous.

## 5. Partie Oratoire

### 5.1 Sonorisation (président)

Les organisations mettront tout en œuvre pour disposer d'une sonorisation parfaite, d'une puissance suffisante et permettant de recevoir idéalement les paroles des orateurs, ceci dans la cantine.

ATTENTION ! Les effets obtenus dans une cantine vide sont totalement différents dans une cantine pleine. Il convient donc de louer du matériel de première qualité et bénéficiant d'une grande puissance. L'utilisation de la sonorisation de l'orchestre est exclue. D'autre part, le responsable de la sonorisation devra être présent au début et tout au long de la Partie Oratoire.

La réussite de la Partie Officielle dépend énormément et presque exclusivement (n'oublions pas les orateurs) de la sonorisation.

## 5.2 Matériel (président)

1 tribune  
5 tables de cantine pour les prix (sur la scène)  
Environ 20 chaises pour la fanfare

## 5.3 Hymne Vaudois

Afin que l'Hymne Vaudois puisse être chanté par toutes les personnes présentes, les organisateurs distribueront pendant le banquet officiel un fichet avec les paroles (voir fin partie officielle).

## 5.4 Organisation et déroulement (président)

Le Major de table est responsable de la Partie Oratoire. Il avertira à l'avance les Invités devant prendre la parole et s'assurera du bon déroulement des discours. Il conseillera énergiquement aux orateurs de limiter leur temps de parole à deux minutes maximum.

Avant de débiter la Partie Oratoire, le Major de table s'assurera que :

- La fanfare soit prête
- Le porte-drapeau de la société organisatrice et le porte-drapeau qui recevra la bannière du Trophée soient en place
- La sonorisation soit prête

Les personnes suivantes sont appelées à s'exprimer :

- Le président du Comité d'Organisation et/ou de la Jeunesse organisatrice
- Le syndic du village (ou un représentant des autorités communales)
- Le représentant de l'Etat de Vaud (Préfet ou Député)
- Le président du Trophée de la Venoge
- Le représentant du Bureau Central de la FVJC

Avant la partie oratoire, le Major de table profite de donner les résultats du concours concernant la Fête (décoration + divers).

D'entente avec le Président du Trophée de la Venoge, le Major de table débitera la partie officielle comme suit :

# TROPHEE DE LA VENOGUE – PARTIE OFFICIELLE

1. Ouverture de la partie officielle.
2. Allocution du Président du Comité d'organisation.
3. Prise de la bannière du Trophée :
  - a. Appeler tous les porte-drapeaux à prendre place dans l'allée centrale.
  - b. La bannière de la Société organisatrice doit être sur la scène.
  - c. Un deuxième porte-drapeau de la Société organisatrice doit être présent sur la scène.
  - d. La fanfare joue l'appel au drapeau (musique entraînante).
  - e. La bannière du Trophée est amenée sur la scène par la Société qui a organisé la dernière fête.
  - f. La bannière est remise au Président du Comité d'organisation qui la remet à son tour au second porte-drapeau.
4. La fanfare joue l'Hymne Vaudois (prévoir des copies du texte à mettre sur les tables).
5. Le Major de table demande aux chauffeurs de char de s'encolonner au départ.
6. La fanfare joue une marche.

Pendant qu'elle joue, les porte-drapeaux sont invités à sortir et à prendre part à la verrée qui leur sera offerte.

Les bannières du trophée et de la société organisatrice restent sur la scène.

Une fois la marche terminée, la fanfare peut rejoindre l'emplacement du départ du cortège.

Une verrée leur sera offerte afin de la faire patienter.
7. Allocution du Syndic.
8. Allocution du Préfet ou d'un Député
9. Allocution du Président du Trophée de la Venoge.
10. Allocution du Président central de la FVJC ou d'un délégué du Bureau Central.
11. Résultats du concours de décoration du village (3 minutes).
12. Proclamation des résultats par le Président du Jury.

Il donne d'abord la liste des Sociétés ayant droit au prix souvenir. Elles sont invitées à aller le chercher.

Résultats des diverses compétitions.
13. Annonce de la formation du cortège :
  - a. La bannière du Trophée et de la Société organisatrice ainsi que le Président du Comité d'organisation accompagné de deux demoiselles d'honneur
  - b. La fanfare avec son porte-drapeau
  - c. Le Comité du Trophée et les Invités officiels
  - d. La Société organisatrice
  - e. La Société qui a organisé la dernière manifestation
  - f. Les Sociétés faisant partie du Trophée de la Venoge
  - g. Les autres Société fédérées

Les résultats du cortège seront donnés à 21h30 à la tonnelle.

## 6. Cortège (vice-président)

### 6.1 Ordre du cortège

- A. La bannière du Trophée et de la Société organisatrice ainsi que le Président du Comité d'organisation accompagné de deux demoiselles d'honneur
- B. La fanfare avec son porte-drapeau
- C. Le Comité du Trophée et les Invités officiels
- D. La Société organisatrice
- E. La Société qui a organisé la dernière manifestation
- F. Les Sociétés faisant partie du Trophée de la Venoge
- G. Les autres Société fédérées

### 6.2 Pancartes

Les pancartes sont sous la responsabilité des jeunesses participant au cortège.

### 6.3 Parcours du cortège

Tour du village (minimum 1.5 km) sans croisement ni passages bas. La Société organisatrice est responsable d'obtenir les autorisations de la gendarmerie et d'avertir les sociétés en cas de passages bas.

### 6.4 Données du parcours

Les données précises du parcours (état et dimensions des chemins, obstacles, dénivellation et degrés d'angles) permettront aux organisateurs d'informer les sociétés quant aux longueurs, largeurs et poids maximaux des chars pouvant utiliser le parcours. Ces données seront communiquées par la société organisatrice.

### 6.5 Départ du cortège

D'entente avec le membre du Comité du Trophée de la Venoge, les organisateurs s'assureront que le service d'ordre soit en place (gendarmerie – pompiers) avant de donner le départ du cortège.

Le responsable du cortège doit disposer de 7 personnes chargées de faire démarrer puis avancer les sociétés participantes.

### 6.7 Départ des chars

Un emplacement près du départ du cortège sera réservé pour les chars. Celui-ci sera bien indiqué et les responsables du cortège organiseront le parage, l'encolonnement puis le départ des chars et avertir les sociétés en cas de passage bas.

## 7. Chancellerie et inscriptions

### 7.1 Chancellerie (président)

La chancellerie doit permettre l'installation de huit ordinateurs, une imprimante et un routeur. Deux tables doivent être mises à disposition.

Ce local est disponible dès le mardi précédent la Fête, ceci pour y entreposer les challenges et autre matériel. Il doit pouvoir être fermé à clé. Cette clé est remise au Président du CT.

La chancellerie doit pouvoir accueillir 20 places pour dormir (ne pas oublier les matelas).

### 7.2 Inscriptions (président du jury)

Les inscriptions ont lieu sous la cantine, sauf pour le foot et le volley qui ont lieu sur le camion.

L'alimentation électrique doit absolument être indépendante (pas de connexion avec l'orchestre ou l'éclairage. Le plus grand soin doit être apporté au choix et à l'emplacement de cet endroit afin de garantir à la chancellerie une exactitude et une réussite parfaite de l'élaboration des résultats (se référer au cahier des charges « Sports »).

### 7.3 Résultats

Afin de permettre à chacun de consulter les classements, les organisateurs installeront à la sortie de la cantine ou au stand info un grand panneau permettant l'affichage complet des résultats.

### 7.4 Liste des sociétés participantes (caissier)

Afin de pouvoir préparer le cortège et la remise des prix souvenirs, un des membres du Comité du Trophée de la Venoge remettra la liste des sociétés participantes au stand info.

## 8. Administration

### 8.1 Finances (caissier)

Frais de participation Individuels :

- Athlétisme : CHF 5.00
- Cross : CHF 5.00
- Lutte : CHF 5.00
-

Frais de participation par Equipe :

- Football : CHF 30.00
- Tir à la corde : CHF 30.00
- Volley : CHF 30.00
- Forfait : CHF 50.00

Il faut ajouter CHF 3.00 par athlète (en participant à une ou plusieurs disciplines) concernant l'assurance accident.

La facture globale pour la manifestation adressée à la Jeunesse organisatrice se détaille comme suit :

- Pour chaque participant CHF 3.00
- Responsabilité civile CHF 200.00
- Location du matériel sportif FVJC CHF 900.00
- Listes nominatives CHF 50.00
- Journal FVJC CHF 1000.00
- Participation au classement du cortège CHF 200.00  
(1<sup>er</sup> CHF 200.00, 2<sup>e</sup> CHF 100.00, 3<sup>e</sup> CHF 100.00)
- Forfait au Trophée de la Venoge CHF 800.00

La jeunesse organisatrice encaisse la totalité des inscriptions sportives (Jeunes et Individuels).

Les points d'ordres financiers concernant les inscriptions sont réglés par le caissier du comité du Trophée de la Venoge.

## 8.2 Classements

Le Président du Jury transmet au stand info les résultats au début de la partie officielle.

## 8.3 Journal

Les organisateurs doivent présenter leur manifestation dans le Journal de la FVJC. Prendre contact avec le Président du Journal.

Il est souhaitable qu'une présentation et un résumé soient publiés dans le Journal local.

# 9. Informations et Hébergement

## 9.1 Informations (président)

Un nombre conséquent de panneaux indicateurs seront placés dans l'enceinte de la Fête. Ils devront être bien visibles et lisibles.

Les emplacements des activités sportives, du dortoir et du camping, du parking, des douches ainsi que des WC devront obligatoirement être indiqués.

## 9.2 Dortoir (président)

Les organisateurs mettront à disposition des participants un dortoir avec sanitaires. Le nombre de places minimum (paillasses) est de 50.

## 9.3 Camping (président)

Afin de permettre aux participants de rester sur place pendant toute la durée de la Fête, les organisateurs mettront à disposition un terrain de camping qui doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Equipements sanitaires : 1 roulotte WC (doit être régulièrement entretenue)
- Déchets : un maximum de poubelles, solides et voyantes doivent être à disposition. On veillera à les vider régulièrement. Les inscriptions « incinérables », « PET » et « verre » sont conseillées et doivent être visibles.
- Tables et bancs : un lot de tables et bancs doit être mis à disposition (ceci évitera de nombreux transbordements depuis la cantine).
- Accès : les accès piétonniers seront banalisés et sans danger. Vu les expériences vécues, aucun accès ne devrait être autorisé pour les voitures.

## 9.4 Sanitaires (président)

Les vestiaires, douches et sanitaires pour les athlètes seront séparés pour les garçons et les filles.

# 10. Relations entre les sociétés organisatrices

Nous conseillons à la Société organisatrice de tenir compte et régler les points suivants :

- Prix des consommations, tarifs divers
- Relations avec les fournisseurs (cantine, sonorisation, animation,...)
- Prix souvenir (éviter de distribuer, 2,3 ou 4 fois le même)
- Organisation générale (conseils, points à ne pas oublier)
- Challenge de volley mixte

# 11. Conclusion

Ces directives sont valables dès 1998.

Les membres du Comité du Trophée de la Venoge se tiennent à la disposition des organisateurs pour clarifier tout point de ces directives.

Le CT souhaite bonne chance aux organisateurs et les remercie par avance de leur fructueuse collaboration.

Ce cahier des charges est basé sur celui de la FVJC.

## TROPHEE DE LA VENOGÉ

Ont participé à l'élaboration de ce cahier des charges.

La Tine 1999

Président :	Guex Stéphane
Vice-président :	Remund Pascal
Secrétaire :	Chevallaz Eric
Caissier :	André Nicolas
Membre :	Spahni Laurence
Président du Jury :	Maillefer Roland
Secrétaires :	Bourguignon Christine Blaser Muriel Guex Carole

- Mis à jour 2002
- Mis à jour 2009
- Mis à jour 2015

Le comité du Trophée et le Jury

# Hymne Vaudois

Vaudois ! un nouveau jour se lève,  
Il porte la joie en nos cœurs,  
La liberté n'est plus un rêve,  
Les droits de l'homme sont vainqueurs.

De notre antique dépendance  
Chassons l'importun souvenir,  
Et du plus riant avenir,  
Osons concevoir l'espérance.

*Refrain (2x) :*

*Que dans ces lieux,  
Règnent à jamais,  
L'amour des lois,  
La liberté, la paix !*

## JURY CORTEGE

Ce jury est composé de trois équipes de deux personnes (ou éventuellement plus). Ces dernières sont choisies par la Société organisatrice.

Ces trois groupes se répartissent sur le parcours et notent les Sociétés de Jeunesse qui défilent de 0 à 5 points.

Il ne s'agit pas de récompenser la discipline ou l'alignement des sociétés, mais plutôt l'originalité du char ou du groupe, l'ambiance ou la sympathie qui s'en dégage, le fair-play, ...

Le total des points donne le classement final.

En cas d'égalité le Jury tranchera après discussion.

